

BULLETIN MUNICIPAL



37
2018



ETAT CIVIL 2017-2018

NAISSANCES

Alexya, Stéphanie, Josée BOREL	15 octobre 2017
Malyane ROUCHEL	04 novembre 2017
Maël, Christian, Henri LOUCHE CASTREJON	15 novembre 2017
Eliott, Marcel, François DUBOIS DE LA PATELLIERE	07 décembre 2017
Charlotte BOISNARD MANNNO	19 février 2018
Louise, Louna, Charlie CARDE MEMBRIVES	28 mars 2018
Charly, Narcisse TURC	22 avril 2018
Milan, Michel BARRIERE	18 mai 2018
Naomi, Jenny, Christina REY	09 août 2018

DÉCÈS

Liliane, Pauline SERKISSIAN, épouse PHILIPPE	17 décembre 2017
Michel, Gaston MONIER	30 janvier 2018
Maurice, Marcel, Léon BRUN	02 mars 2018
Edouard Jules, Elie CHEMIN	26 avril 2018
Fidèle, Isidore, Antoine REY	08 août 2018
Calixte, André, Jean PHILIPPE	04 septembre 2018
Henri, Félicien CHANCEL	09 septembre 2018
Alain, Marcel REY	12 septembre 2018

MARIAGES

- Yann, Alexandre, Roger TORTEL et Florence Aline ROUQUETTE	09 mai 2018
- Paul, Jules, Henri BRÉCHU et Sibylle, Marie, Xristilla, Camille O'BYRNE	18 août 2018
- Vianney, Sylvain, Marie, Joseph MASSON et Capucine, Hélène, Rose DURAND	24 août 2018

SERVICES DE LA MAIRIE

MAIRIE

04 92 25 54 00
www.lasallelesalpes.net

Ouverture :

Le lundi, mardi et vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h30
Le mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Fermé le jeudi après-midi

Permanence du Maire et des adjoints : Le mercredi : 17h - 18h

Permanence du Maire : Le lundi sur rendez-vous

SERVICES TECHNIQUES

04 92 24 79 03
Services-techniques@lasallelesalpes.fr

Ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Fermé le mercredi

BIBLIOTHÈQUE

04 92 24 83 75

Ouverture toute l'année

Le lundi : 15h - 18h30
Le mercredi et samedi : 10h - 12h / 15h - 18h30

Ouverture supplémentaire des vacances de Noël jusqu'au vacances de Pâques

Le vendredi : 10h - 12h / 15h - 18h30

PISCINE MUNICIPALE

Ouverture :

Tous les jours du 03/12/2018 au 28/04/2019 : 14h - 20h

Ouvertures supplémentaires pour les vacances de Noël et de Février (4 semaines) : 10h - 12h

MUSÉE

Ouverture :

Tous les jours du 23/12/2018 au 05/05/2019 : 15h - 18h

Fermé le samedi pendant les vacances scolaires

Fermé le samedi et dimanche hors vacances scolaires

Hiver 2018/2019 : Du 23/12/2018 au 05/05/2019

CCB

04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
Les Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan
05100 Briançon

URGENCE/GENDARMERIE

04 92 24 00 56

ASSAINISSEMENT SEERC (URGENCES)

0 810 757 757

Responsable de la Rédaction : Gilles PERLI, Emeric SALLE.

Ont collaboré : le personnel communal et les élus.

Maquette : Esqui'ss - 04 92 24 21 34

Impression : Les Editions du Fournel / Tirage à 1 000 exemplaires
Décembre 2018



Chères Amies
Cher Amis

Durant cette année 2018 des actions importantes ont été menées pour l'avenir de notre Commune et plus largement pour celui de la vallée de la Guisane.

Tout d'abord, l'action la plus importante est le lancement du projet des Îles qui doit, à terme, accueillir un complexe hôtelier, de résidence de tourisme et d'activités annexes ouvertes à tous. Ce programme structurant pour la commune et pour la vallée va permettre d'augmenter la capacité d'accueil de la station et engendrer une nouvelle dynamique de développement pour l'ensemble des activités de notre territoire par la création de nouveaux débouchés et des emplois indirects. Par ailleurs, Ce sont environ 150 emplois directs qui seront créés lorsque le programme sera terminé.

Ainsi, le projet va permettre de répondre aux besoins économiques mais également d'aménager, de restructurer et ainsi d'améliorer cette partie de notre territoire située en entrée d'agglomération.

De plus, les recettes de la cession des terrains vont également permettre à la commune de lancer les travaux de l'aménagement de la rue de la Guisane dont le plan de financement n'était pas encore finalisé.

La deuxième action importante est la nouvelle délégation de service public (DSP) relative à la gestion du domaine skiable qui a été signée avec SCV le 14 décembre 2017 par le SIGED pour les domaines du Monétier-les-Bains et de La Salle les Alpes. Le contrat prévoit un investissement exceptionnel de 134 millions d'euros (pour mémoire l'ancienne DSP prévoyait un investissement de 35 millions d'euros) pour le renouvellement

d'une grande partie du parc des remontées mécaniques et pour l'amélioration du dispositif de neige de culture.

Le premier acte concret de cette nouvelle DSP est le nouveau télésiège de Côte Chevalier qui vient d'être livré pour un montant de 10 millions d'euros et qui va permettre de gagner en efficacité pour l'acheminement des skieurs.

Par ailleurs, l'aboutissement du projet des Îles va pouvoir rendre possible le remplacement du DMC du Pontillas car la DSP prévoit l'installation d'un nouvel appareil si la commune crée 800 nouveaux lits commerciaux.

Parallèlement à ces deux points importants, la municipalité entame le lancement de la révision générale du PLU pour prendre en compte les nouveaux besoins pour le développement de la Commune. Le cahier des charges vient d'être validé et l'appel d'offre pour la sélection d'un cabinet d'étude sera publié très prochainement.

Les travaux sur la voirie pour l'enfouissement de la ligne haute tension dont RTE est le maître d'ouvrage sont enfin terminés. Cela a causé des désagréments à chacun d'entre nous mais la dépose de la ligne aérienne, qui doit intervenir en 2020, permettra de retirer cette nuisance visuelle de notre belle montagne.

Sachez que nous continuons avec l'ensemble du Conseil Municipal à œuvrer pour faire avancer la commune et c'est avec vous tous que nous y parviendrons.

La saison 2018-2019 commence et je tenais à souhaiter à l'ensemble des sociaux professionnels de la Commune une grande réussite. Je souhaite également à chacune et chacun d'entre vous une belle et heureuse année 2019!

Le Maire,
Gilles PERLI

LE PATOU

CHIEN
DE PROTECTION
RACONTÉ PAR EVAN
PETIT BERGER
DES PANANCHES



chien Patou victime de sa mauvaise réputation

Depuis quelques temps en France, on entend parler de plus en plus de ce gros chien blanc d'origine Pyrénéenne dit Patou ou «Pastou» (de «pastre», berger) avec des critiques pouvant nuire à sa réputation.

Evan qui utilise le patou pour protéger son troupeau souhaite apporter son témoignage dans l'espoir de rassurer les promeneurs et les randonneurs.

« Un jour un promeneur s'est approché dangereusement du troupeau. Effrayé par les aboiements graves et la corpulence du chien, le promeneur cria « au secours ! » s'agita au risque de se faire mordre et de stresser les moutons. J'ai aussitôt couru vers le monsieur et pris tout mon temps pour lui expliquer ce qui suit :

Restez calme, mon chien Làska veille sur les moutons. Il ne s'attaquera pas à vous si vous restez à distance et qu'il ne sent pas de menace de votre part. Le patou a pendant longtemps été le compagnon du berger, l'aidant à protéger son troupeau. Depuis la réintroduction récente de l'ours dans les Pyrénées, et la présence du loup dans les alpes, ce chien représente une aide précieuse pour les bergers. Mon patou est un excellent gardien, très protecteur et tendre avec moi, c'est le meilleur compagnon au monde malgré son envie d'indépendance. Je suis toujours impatient de le voir surveiller le mouvement des bêtes du haut d'un rocher. C'est le plus beau des cadeaux que mon papa éleveur m'ait fait.

Ainsi le promeneur rassuré repartit discrètement.

Une fin d'histoire qui se termine bien ! ».

L'Etat

Afin de réduire la pression du prédateur sur l'élevage, l'État français demande aux éleveurs de mettre en place des mesures de protection et en particulier l'intégration de chiens de dissuasion dans les troupeaux domestiques.

Le travail du Patou :

Contrairement au chien de conduite, le Border Collie (dont le travail consiste à diriger et rassembler le troupeau) qui reste auprès du berger, le Patou est autonome; il accompagne et veille sur le troupeau jour et nuit. Il crée une zone de sécurité pour exercer sa vigilance, se tenant prêt à éloigner tout intrus : animal sauvage, chiens non tenus en laisse, ...

Le Patou, un animal de dissuasion :

Le Patou n'est pas dressé pour l'attaque, mais pour la dissuasion. Dès qu'un intrus s'approche du troupeau, le Patou aboie (un timbre de voix grave, très sonore) et s'interpose entre l'intrus et le troupeau. Sa corpulence et ses aboiements suffisent bien souvent à éloigner le prédateur, et permettent également d'alerter le berger. Si l'intrus ne tient pas compte de sa présence, le Patou peut toutefois devenir menaçant à son égard.

Le Patou et les randonneurs :

Surveillez votre comportement !

L'irruption de tout élément étranger au troupeau (prédateurs, promeneurs, VTT, ...) peut en troubler la quiétude, perturber sa bonne marche ainsi que le travail du berger.

A votre approche, le Patou vient alors vous flairer pour vous identifier. Après quoi il regagne sa place. Parfois, il peut aussi tenter de vous intimider.

A proximité d'un troupeau de moutons, gardez vos distances. Si vous en croisez un, contournez largement l'aire de pâturage ou de repos des brebis. Attention aux comportements qui vous semblent anodins (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un Patou, un mouton, un agneau...) les chiens de protection peuvent interpréter cela comme une agression !

Face à un patou, adoptez un comportement calme et passif pour le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour. Si la présence de votre chien de compagnie est autorisée sur l'espace que vous fréquentez, tenez le en laisse : vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche d'un troupeau, une intervention dissuasive de ce fidèle gardien. Si vous êtes en VTT, il est préférable d'en descendre avant d'être à proximité des ovins. De grands panneaux vous informent de la présence de ces chiens, pensez à les repérer.

Evan Demonssand

LA BIBLIOTHÈQUE



L'année 2018 a été encore riche en accueil et manifestations à la bibliothèque. Le public toujours aussi nombreux trouve plaisir à venir y passer un temps de détente, de recherche, de culture...

Les expositions se sont succédées : Laurent Cabras et Roxane Jaillet ont précédé l'école.

Effectivement comme chaque année au mois de juin, la bibliothèque municipale a accueilli sur ses murs les travaux des élèves de l'école Louis Taravellier. Le vernissage a eu lieu le mardi 19 juin où plus de 80 personnes sont venues admirer le travail des enfants. Le thème de ces œuvres était la mythologie grecque -thème travaillé tout au long de l'année scolaire avec les enseignantes.

Puis l'été est arrivé avec son flot de vacanciers et de résidents. 3810 personnes ont franchi les portes de la bibliothèque pour emprunter livres, revues et DVD, lire la presse sur place ou encore contempler l'exposition de tableaux de marmottes dessinées au crayon de papier de Francine Cipriani.

Les animations du jeudi, (création d'un livre-carrousel, marmottes, symbolique des plantes, contes africains ou encore orgue de barbarie) ont attiré 222 personnes.

Nombreux lecteurs se sont laissés surprendre par les sacs de prêts surprise concoctés par les bibliothécaires.

Et les livres mis à disposition des usagers du biotope ont encore remporté un vif succès.

Les séances bébés lecteurs continuent. Une fois par mois, Véronique et Julie accueillent les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs nounous, parents ou grands-parents pour des comptines, jeux de doigts et lectures en tout genre. Petite nouveauté : du mobilier tout neuf -tapis moelleux, nids douillet - a été acheté pour le confort de nos petits lecteurs.

Les différentes classes de l'école ont déjà pris leurs marques et fréquentent régulièrement les rayonnages avec l'équipe éducative.

La bibliothèque est ouverte à tous et toute l'année aux horaires suivants : le lundi de 15h à 18h30, le mercredi et le samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h30. Des vacances de Noël jusqu'aux vacances de printemps et durant les vacances scolaires d'été, la bibliothèque est également ouverte le vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30.

Plus de 12 000 documents sont disponibles : livres, revues ou DVD. Le fonds est constitué de documents propres acquis avec le budget municipal et de documents prêtés par la Bibliothèque Départementale. Le catalogue de la bibliothèque est consultable en ligne sur le site www.bibliotheques.hautes-alpes.fr.





RAID2MOMES

1 C'EST QUOI?

Raid 2 mômes est une journée d'activités gratuites entièrement dédiée aux enfants de 3 à 11 ans qui s'est déroulée le 24 juin 2018 autour du lac du Pontillas à La Salle les Alpes.

L'idée de réaliser cette journée est partie de la directrice de l'école de la Salle-les-Alpes en collaboration avec le Bureau des Guides de Serre Chevalier Vallée qui souhaitaient proposer et faire découvrir d'autres activités que le ski aux enfants de la vallée, quelque soit leur niveau sportif.

Le projet lancé, les partenaires de la base de Loisirs du Plan d'eau du Pontillas se sont concertés afin de créer un fil conducteur qui se déroulerait sous forme de Raid.



2 A QUI S'ADRESSE CETTE JOURNÉE?

Sous l'oeil bienveillant du soleil, ce 24 juin 2018, Raid2mômes s'est divisé en deux catégories d'âges, d'activités et de défis à relever.

Les enfants de 6 à 11 ans se sont regroupés par équipe de 6, accompagnés d'au moins un adulte pour les encadrer lors des activités.

Avant tout il faut trouver un nom d'équipe. Chaque équipe possède une fiche de route lui indiquant l'ordre des défis à relever et un totem à construire en land-art. Une fois les explications données c'est parti pour un enchaînement d'épreuves sportives, créatives mais aussi cérébrales.

Matin et après midi, les enfants se sont dépensés avec de l'escalade, la slackline, la tyrolienne, un mini raid de rafting sur le lac, le VTT, des parcours ludiques, un parcours de karting orienté sur la prévention routière ainsi qu'un quizz nature.

Ils remportent des points validés sur la fiche de route et disposent d'un laps de 30 minutes par activité ce qui permet aux enfants de passer un bon moment de découverte mais aussi un bon roulement entre chaque activité.

Les enfants de 3 à 5 ans (mini-mômes) ont eux aussi eu le droit à un mini-raid dans le parc de loisirs avec au programme des parcours aventure, de la mini slackline, et une tyrolienne. Ainsi qu'un superbe parcours vélo draisienne animé par les moniteurs du village des enfants de L'ESF Villeneuve

Pour ajouter un peu d'animation à cette journée qui ne manquait pas de dynamisme, les professionnels ont fait des démonstrations de parapente, slack line au dessus du lac et d'escalade.



3 QUELS PARTENAIRES POUR UNE TELLE ORGANISATION ?

L'organisation de cette journée s'est faite par Le Bureau des Guides de Serre Chevalier Vallée, des Guides de Haute Montagne, des accompagnateurs en moyenne montagne, des moniteurs d'escalade, des moniteurs de parapente, des moniteurs d'eau vive de Rafting Expérience, Serre Che VTT, Planète Pedro, Kart et Pédale, ESF Villeneuve, l'office de tourisme de Serre Chevalier Vallée Briançon, Serre Chevalier Vallée et la mairie de La Salle les Alpes. Une alliance et une organisation en amont qui a permis un bon déroulement de la journée sans failles.

4 UNE COMMUNICATION AVANT ET PENDANT

Afin de faire connaître cet évènement, une page internet a été spécialement créée au nom de Raid2mômes, D'Ici TV ainsi que le Dauphiné Libéré avaient préalablement publié des articles et étaient présents le jour même. L'office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon et les instituteurs des écoles de la Vallée ont fait le relais d'information auprès des familles.

5 BILAN DE LA JOURNÉE

Un bilan plutôt positif pour cette première édition car petits et grands ont passé un excellent moment de jeux et de complicité, tout cela accompagné du soleil et de bonne humeur.

La couverture médiatique était bonne et les organisateurs souhaitent mettre la barre plus haute l'année prochaine afin de doubler le nombre de participants.

Les animations seront plus ficelées et approfondies dans la découverte.

Les organisateurs ainsi que les partenaires se sont investis à fond afin de transmettre leurs passions et espèrent que cette journée prendra, dans les années à venir, plus d'ampleur et permettra à des enfants de tout horizon de partager avec ceux de Serre Chevalier.

Les sourires ainsi que les retours des petits et grands ont prouvé que ce moment convivial fût un grand succès et que tous sont impatients de découvrir la prochaine édition.

Claire G.



LA COMMUNE VISE LA 3^{ÈME} FLEUR



Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux de La Salle les Alpes ont tous pour objectif l'amélioration permanente de la qualité de vie des habitants et des visiteurs de la commune. Ainsi, depuis quelques années la commune a effectué un travail important d'amélioration de ses espaces verts par le renfort du personnel dédié aux espaces verts. L'équipe en charge de cette mission au sein des Services Techniques, sous la conduite d'Aurélien GUILLER, réalise avec passion un travail considérable : gestion responsable de ces espaces, aménagement des massifs mais aussi la valorisation du patrimoine végétal.

LES OBJECTIFS MIS EN ŒUVRE PAR LA MUNICIPALITÉ SONT LES SUIVANTS :

- Valorisation de l'environnement de la Commune,
- Utilisation de plantes et espèces vivaces,
- Préservation des ressources naturelles
- Mise en place de méthodes alternatives dans le cadre du développement durable (arrosage, désherbage, respect de la faune et la flore locale...),
- Formation du personnel aux méthodes alternatives,
- Maîtrise des coûts d'entretien des espaces verts



Dans cette perspective, la Commune vient récemment de faire réaliser une étude, par FREDON PACA, pour la mise en place d'un plan de gestion de désherbage différencié. Cette étude met en avant des solutions opérationnelles afin de permettre d'adapter le matériel. Les techniques qui seront utilisées veilleront à réduire les impacts écologiques et les nuisances sonores (débroussailleuse électrique et souffleur). L'étude ainsi que l'acquisition du matériel sont subventionnés à 80% par l'agence de l'eau. Pour marquer la reconnaissance du travail accompli, la commune a souhaité candidater pour la labellisation « 3 Fleurs » auprès du comité régional des Villes et Villages Fleuris. Le comité a effectué la visite de la commune le 9 juillet dernier et le résultat devrait être connu prochainement.



Rappelons-nous : c'était en 2014, Alexandre et Sébastien FINE étaient sacrés Meilleurs Apprentis de France en Boulangerie, lors de la finale nationale qui s'est déroulée au CFA de Bourges, ils n'avaient alors que 17 ans.

Depuis les deux frères jumeaux natifs de la commune ont fait du chemin, puisqu'il y a maintenant un an qu'ils ont inauguré à La Salle les Alpes leur propre boulangerie « L'Alpain ». A seulement 21 ans, Alexandre qui pratique le « Trail » et la course en montagne est aussi devenu un sportif accompli, on parle de lui comme la révélation de cette saison 2018 dans la discipline. Grand espoir français de course en montagne et Trail court, il a notamment décroché le titre de Champion de France cet été à Montgenèvre et son palmarès ne cesse de s'étoffer. Il fait à coup sur la fierté de son village, de sa station Serre Chevalier.

“ UNE FINE ÉQUIPE ”



DÉPART À LA RETRAITE...



Depart en retraite Pascal Dupont, nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite, et merci à lui d'avoir accepté de faire les prolongations cet hiver pour le deneigement.

INAUGURATION DE LA PLAQUE DE LA PISCINE



PISCINE MUNICIPALE
Alain Fardella

Le 8 décembre 2018, le Maire et le Conseil Municipal inaugureront la nouvelle plaque de la piscine pour rendre hommage à Alain Fardella, Maire de la commune de mars 2001 à février 2017.

Alpes actualités • Alpes actualités • Alpes actualités • Alpes actualités •

M. CHALANDON, MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT A INAUGURÉ HIER LE TÉLÉCABINE LE PLUS LONG D'EUROPE CELUI DE FRÉJUS À VILLENEUVE-LA-SALLE



Du télécabine, la descente sur la Salle et Le Bez.



Le Ministre ayant à ses côtés MM. bouillet, maire, le Préfet, le Sénateur Aubois et M. Dijoud, Député, coupe le ruban symbolique

M. Albin Chalandon, ministre de l'Équipement, a été pendant trois jours l'invité du Briançonnais. Sa visite officielle a pris un ton officiel hier, à La Salle où il a procédé à l'inauguration du télécabine de Fréjus, qui est actuellement le plus long d'Europe avec ses 2.450 mètres de portée pour une dénivellée de 682 mètres. Il dessert de merveilleux champs de neige dont la superficie est étonnamment vaste et l'enneigement en tous points remarquable, qui prolongent l'ensemble de Serre-Chevalier et complètent l'aménagement de la vallée de la Guisane. Il s'agit là d'une nouvelle étape dans l'équipement sportif d'hiver de la région de Briançon.

Le ministre, entouré de M. C. André, préfet des Hautes-Alpes, de M^{me} Chalandon, de MM. Costa, son chef de cabinet, J. Aubin, sénateur, P. Dijoud, député, Buisson et Blein, conseillers généraux, de M. Bouillet, maire de La Salle, et des nombreuses personnalités invitées, a coupé le ruban symbolique à 11 h 30. Il a pris place immédiatement après, avec toute sa suite, dans les cabines pour atteindre le vallon de Fréjus.

Le protocole d'accord signé en la Sous-Préfecture de Briançon par les exploitants de remontées mécaniques de la Guisane, constitue une importante structure de l'unité économique de Serre-Chevalier

A gauche : M. Buisson (Monétier-les-Bains) ; à droite : M. Bouille (La Salle les Alpes) ; au centre : M. Louis Jullien (SETASC), représentant les principales remontées mécaniques de la vallée.





L'économie de notre vallée repose sur son attractivité touristique, dans un contexte toujours plus concurrentiel il est nécessaire de moderniser nos équipements, aussi bien en matière d'hébergement, de remontées mécaniques que de toutes autres installations nécessaires à produire un accueil touristique de qualité.



La première étape de ce vaste projet a été la signature de la nouvelle délégation de service public, entre d'une part les communes de la Salle les Alpes et du Monêtier les Bains par le biais du syndicat intercommunal (SIGED) et d'autre part SCV domaine skiable.

Cette nouvelle DSP prévoit un plan d'investissement ambitieux à hauteur de 134 millions d'euros pour une durée de 30 ans. L'un des premiers effets de cet accord est la réalisation du nouveau télésiège 6 places débrayable « côte chevalier » qui améliore de manière significative la liaison entre les sites du domaine skiable de Villeneuve et Chantemerle.



Cependant travailler à l'amélioration de nos équipements de remontées mécaniques ne suffit pas. La problématique de notre hébergement touristique constitue un axe d'amélioration important qui nécessite des investissements. En effet notre commune, et plus largement notre vallée, compte un nombre important de lits qualifiés de « froids » dans le jargon des professionnels du tourisme. En effet, un lit est qualifié de « froid » lorsqu'il est occupé moins de quatre semaines par an. Un lit occupé plus de douze semaines est considéré comme « chaud ».

C'est pour répondre à cette problématique que la commune s'est engagée avec le groupe « Folie Douce Hôtel » pour un projet ambitieux sur le secteur des « îles ». La réalisation d'un projet immobilier important, comportant deux phases et permettant à terme de compter 1500 nouveaux lits chauds. Des projets structurants de cette ampleur sont nécessaires pour répondre à la demande touristique, à l'image de la réalisation, il y a presque 20 ans maintenant, du complexe immobilier du « club méditerranée ».



DU NOUVEAU AU SUJET DE LA TAXE DE SÉJOUR LA DÉCLARATION EN LIGNE.

La taxe de séjour est due (sauf exonérations ou réductions prévues par la loi) pour toute personne séjournant à titre onéreux dans les hôtels, maisons, chalets ou appartements meublés, terrains de camping ou de caravanning, gîtes, chambres d'hôtes ou tout autre établissement payant permettant l'hébergement touristique. Le tarif s'applique par nuitée. Les personnes mineures ne sont pas concernées par la taxe de séjour.

La taxe de séjour est recouvrée par l'hébergeur qui la reverse en fin de période (du 1er octobre au 30 avril inclus pour la saison d'hiver et du 1er mai au 30 septembre inclus pour la saison d'été) Un site de télé-déclaration accessible avec un identifiant et un mot de passe est mis à votre disposition :

👉 <http://taxe.3douest.com/serrechevaliervalleebriancon.php>.

Cette plate-forme permet notamment de tenir le registre du logeur, éditer des récapitulatifs de déclaration, contacter directement le référent taxe de séjour, etc.

Marjorie RADENE se tient à votre disposition par téléphone au 04.92.24.99.21 par mail : taxedesejour@serre-chevalier.com ou physiquement à l'office de tourisme de Serre Chevalier vallée Briançon



LE RECENSEMENT :

Du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 aura lieu l'enquête de recensement de la population. Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes et d'ajuster l'action publique aux besoins des populations (écoles, moyens de transport, etc.). Votre participation est donc essentielle et nous espérons que vous réserverez le meilleur accueil possible aux agents recenseurs qui seront munis d'une carte officielle. Le recensement par internet plus rapide, plus simple, plus pratique et plus écologique est désormais possible.

👉 Le site www.le-recensement-et-moi.fr est à votre disposition pour de plus amples informations.

ERRATUM

A la suite d'une erreur technique dans le dernier bulletin #36 Le nom de M. Philippe FOURMESTRAUX et non pas « FOUMESTRAUX » a été mal orthographié nous tenions à corriger cette erreur, aussi nous réitérons nos sincères remerciements pour ce geste citoyen.

RAPPEL...

AUTORISATION DE FERMETURE TARDIVE DES DÉBITS DE BOISSONS :

L'arrêté préfectoral n° 05-2017-02-02-002 du 02 février 2017 portant régime d'ouverture et d'exploitation des débits de boissons dans le département des Hautes-Alpes précise, dans son article 6, que pendant les saisons touristiques (du 1er décembre au 30 avril et du 1er juillet au 31 août) l'heure de fermeture des établissements (mentionnés à l'article 2) est reportée à 2 heures. En dehors de ces périodes, les maires peuvent, par arrêté, retarder la fermeture des débits de boissons à 2 heures. Une demande de dérogation municipale est alors nécessaire. Celle-ci doit être effectuée au minimum 15 jours avant la date souhaitée.



SUITES DU LITIGE DES COMPTEURS D'EAU



Dans le bulletin précédent, nous vous informions que la commune avait été condamnée par arrêt du 10 janvier 2017 de la Cour d'appel de Grenoble à payer près de 500 000 € d'indemnités à six copropriétés (Résidences Concorde, Plaine-Alpe, Grand Pré, Bez, Chardons Bleus et Serre Chevalier) pour ne pas avoir mis en œuvre à partir de novembre 2007 la facturation de l'eau potable en fonction de la consommation réelle. La Commune avait par la suite formé un pourvoi en cassation pour demander l'annulation de cette décision.

Ainsi, par arrêt du 21 mars 2018, la Cour de cassation a annulé la décision de la Cour d'appel de Grenoble pour excès de pouvoir. En effet, cette dernière ne pouvait statuer sans interroger le tribunal administratif pour vérifier la légalité de la délibération communale instituant les tarifs de l'eau. Cependant, la Cour renvoie l'affaire devant la Cour d'appel de Lyon qui devra statuer définitivement après avoir interrogé le tribunal administratif. Les tarifs de l'eau ont été revalorisés exceptionnellement pour l'année 2018 pour que le budget de l'eau puisse faire face au paiement de ces indemnités, qui ne peuvent être prises en charge par le budget général de la commune en raison de la réglementation comptable applicable aux Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC). Ainsi, la commune a fait le choix d'augmenter le montant de l'abonnement afin que l'ensemble des habitants de la commune (résidents permanents et résidents secondaires) participent de façon équitable au financement de cette condamnation.

Ainsi, les tarifs des abonnements ont été modifiés le 20 décembre 2017 de la manière suivante :

- Usagers domestiques/logement : 121 €
- Activités professionnelles : 162 €
- Hébergements lits/lit : 59 €

👉 Le 12 décembre 2018, le conseil municipal a rétabli les tarifs de 2017
Usagers domestiques/logement : 41€
Activités professionnelles : 82 €
Hébergements lits : 19 €

URBANISME

Le plan local d'urbanisme(PLU) a fait l'objet d'une modification, cette modification numéro 4 a été approuvée depuis le 7 février 2018.

Le SCOT du briançonnais ayant été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le mardi 3 juillet 2018, ce dernier est désormais opposable. Ainsi la mise en compatibilité du PLU des 13 communes membres avec le Scot doit être effectuée.

Concernant la commune de la Salle les Alpes les élus ont validé le cahier des charges de la révision générale du PLU.

La commune souhaite remercier chaleureusement M. Apostolos PEZAS et ses enfants pour leur leg foncier. Un tel geste citoyen témoigne d'un attachement certain à notre collectivité, c'est avec beaucoup de respect que la municipalité leur transmet ses sincères remerciements.

DONATION PEZAS

AVIS A LA POPULATION NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

La préparation des 80 ans de Serre Chevalier avec la grande collecte des documents, anecdotes, photos, articles de presse, etc de 1930 à nos jours a débuté.

La méthode est très simple :

1. Recherchez vos documents, datez-les et glissez-les dans une enveloppe avec vos noms et numéro de téléphone portable. Tout nous intéresse.
 2. Déposez votre enveloppe à la Pierrafeu, Allée des Boutiques à Chantemerle à l'attention de Stéphane Blanchon.
 3. Nous les scannerons et les trierons par décennie.
 4. Reprenez vos documents originaux dix jours après au même endroit.
- Résidents permanents et secondaires, reconstituons ensemble l'histoire de Serre Chevalier

PARTENARIAT RENAULT



La Commune, en lien avec l'Office du Tourisme et l'ESF, a contracté un partenariat avec le concessionnaire Renault GAP en novembre 2017. Ce partenariat a permis à la commune de disposer d'un véhicule Renault Koléos qui est utilisé par le Maire, les élus et le personnel communal. Ainsi, l'image de Serre Chevalier Vallée, notre renommée, notre image sportive, et l'étendue de notre domaine skiable ont permis à la commune d'obtenir cette mise à disposition gratuitement sans aucune autre contrepartie. Le partenariat d'image est conclu pour une période de deux ans et permet à la mairie de faire l'économie de l'achat d'un nouveau véhicule de service qui était nécessaire.

BUDGET

COMPARATIF DES BUDGETS 2017 ET 2018

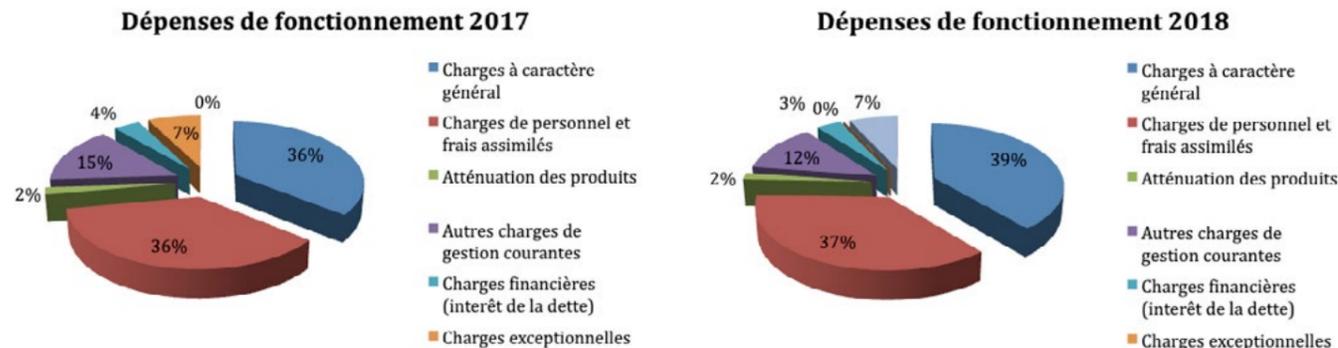
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	2017	2018	Evolution
Charges à caractère général	1 920 200 €	2 013 800 €	4,65%
Charges de personnel et frais assimilés	1 946 025 €	1 901 500 €	-2,34%
Atténuation des produits	102 100 €	89 500 €	-14,08%
Autres charges de gestion courantes	785 696 €	629 858 €	-24,74%
Total des dépenses de gestion courante	4 754 021 €	4 634 658 €	-2,58%
Charges financières (intérêts de la dette)	203 000 €	181 000 €	-12,15%
Charges exceptionnelles	407 000 €	2 000 €	-20250,00%
Dépenses imprévues	0 €	357 000 €	100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 364 021 €	5 174 658 €	-3,66%

Nous avons souhaité accentuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de retrouver des marges de manœuvres et compenser les baisses des dotations de l'Etat. Ainsi, l'ensemble des postes des dépenses de fonctionnement à l'exception des charges à caractère général sont en baisse entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, la hausse des charges à caractère général s'explique en partie par une augmentation des crédits pour les combustibles et les carburants. En effet, le marché relatif aux carburants et combustibles a été renouvelé à la fin du premier semestre 2017 et les factures de juillet à décembre n'ont pas pu être payées avant 2018 en raison d'un problème d'actualisation des prix. Ainsi, 60 000 € de crédits ont été votés en 2018 pour le carburant et les combustibles alors qu'ils correspondaient à une consommation de 2017 qui n'avait pas été payée. Il convient donc de neutraliser ces crédits, ce qui a pour effet de ramener la hausse à 1,74%.

De plus les crédits des dépenses imprévues pour un montant de 357 000 €, votés en 2018, ne sont pas des dépenses réelles. Ces crédits ont pour objet d'équilibrer le budget de fonctionnement (obligation réglementaire) et peuvent être mobilisés si la commune en a besoin. Ainsi, il convient également de neutraliser ces crédits pour connaître l'évolution réelle du total des dépenses de fonctionnement pour 2018. En tenant compte de ces éléments, c'est une baisse de 11,30 % des dépenses votées entre le budget 2017 et le budget 2018.



Recettes de fonctionnement	2017	2018	Evolution
Atténuation de charges	200 €	200 €	0%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	580 940 €	586 120 €	1%
Impôts et taxes	2 805 659 €	2 743 411 €	-2%
Dotations, subventions et participations	682 496 €	874 154 €	22%
Autres produits de gestion courante	241 000 €	241 000 €	0%
Total des recettes de gestion courante	4 310 295 €	4 444 885 €	3%
Produits financiers	0 €	0 €	0%
Produits exceptionnels	10 €	82 009 €	100%
Total des recettes réelle de fonctionnement	4 310 305 €	4 526 894 €	5%

Les recettes de fonctionnement sont relativement stables entre 2017 et 2018, la hausse de 5 % s'explique par le transfert de la gestion des navettes village au SIGED à partir de la saison 2017-2018 et dont la dépense a été remboursée par cette structure au budget général pour un montant de 187 000 €. Cette somme se retrouve dans le chapitre des «dotations, subventions et participations».

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	2017	2018	Evolution
Immobilisations Incorporelles (études)	44 120 €	70 000 €	36,97%
Immobilisations corporelles (équipements, travaux...)	1 146 192 €	830 020 €	-38,09%
Remboursement d'emprunts	506 230 €	462 656 €	-9,42%
Total des dépenses d'investissement	1 696 542 €	1 362 676 €	-24,50%

Recettes d'investissement	2017	2018	Evolution
Subventions d'investissement	268 490 €	15 000 €	-1690%
Emprunts	0 €	0 €	0%
FCTVA	60 000 €	95 000 €	37%
Dotations et fonds divers	193 824 €	30 000 €	-546%
Amortissements	30 400 €	30 400 €	0%
Total des recettes d'investissement	552 714 €	170 400 €	-224%

Les dépenses comme les recettes d'équipement sont en baisse entre 2017 et 2018. La réduction des recettes s'explique principalement par la baisse des subventions qui sont à corréluer avec le niveau des dépenses. Par ailleurs, en 2017, la commune avait fait le choix d'affecter 168 824 € de l'excédent de fonctionnement capitalisé. En 2018, nous avons décidé de ne pas affecter d'excédent afin de n'intervenir qu'à la clôture de l'exercice pour combler le besoin de financement de manière à n'utiliser que les sommes nécessaires.

C'est donc avec prudence et maîtrise que nous avons construits le budget 2018 pour permettre à la commune de disposer des marges nécessaires pour réaliser les investissements importants en 2019 et 2020 et cela sans faire appel à l'emprunt.



3 PÊLE MÊLE

ÉMOTIONS

INSTANTS



FAMILLES



VOYAGE SCOLAIRE « LA TÊTE DANS LES ÉTOILES »

PARTAGE

COULEURS



Du 5 mars au 8 mars, les élèves de CE1 / CM2 sont partis avec leur maîtresse Aurélie à Auzet dans le 04. Le thème du séjour était « L'Astronomie » en lien avec le travail de l'année sur la Mythologie. Les enfants ont pu découvrir les constellations et les repérer dans le ciel, comprendre la ronde des saisons et la courbe apparente du soleil dans le ciel. Ils ont aussi visité l'observatoire de St Michel, un village médiéval, des bories et partagé des moments intenses de vie collective.



LUMIÈRE



4 TRAVAUX



AEBI

La commune de La Salle les Alpes a procédé durant l'été 2018 à l'achat d'un nouveau « Véhicule pousseur de déneigement », auprès de la société BIALLER, de marque AEBI (suisse).

Ce dernier sera en service dès cet hiver en remplacement d'un ancien matériel datant de 1995.

Sa fonction consiste principalement à pousser la neige et à saler sur certains itinéraires à traiter.

Il est équipé de 4 roues directrices avec suspensions hydropneumatiques et d'une traction intégrale. Sa boîte de vitesse automatique adaptant la puissance à l'effort à fournir, avec commande des fonctions (saleuse et lame) par joystick sur le même levier, permet de réaliser des économies de carburant

Le prix d'achat aura été de 148 800€ TTC ; Afin de réduire le coût, les équipements de l'ancien matériel ont été conservés et adaptés sur ce nouveau véhicule (saleuse et lame).

📍 Pont de Puy Chirouzan



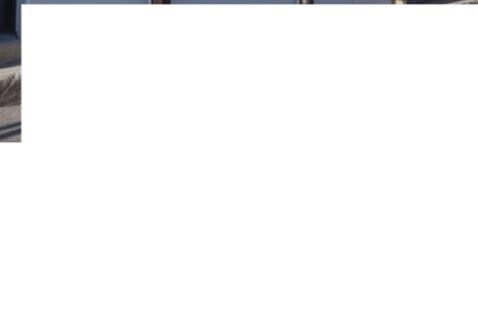
TRAVAUX & ENTRETIENS



AU QUOTIDIEN

Cette année encore la commune a réalisé un entretien important des différents locaux dont elle est propriétaire. Afin de maintenir ses locaux en bon état mais aussi pour améliorer leur confort et réaliser des économies d'énergie, des travaux de rénovation ont été entrepris dans certains logements communaux, à l'école maternelle également, des travaux d'isolations ainsi que de nombreux remplacements de menuiseries ont été menés.

Par ailleurs la commune, conformément à la loi, s'est engagée dans un vaste plan pluriannuel d'investissement concernant l'accessibilité de l'ensemble de ses établissements recevant du public.





➡ Potager école

➡ Réfection du mur
Chemin de la Pointe du jour
08/08/2018



➡ Dénéigement toit portique
entrée parking P8 du jeu de boule
18/01/2018



➡ Panneaux RD 1091 - 03/10/2018



➡ Réfection provisoire
de voirie - 25/01/2018



➡ Fraisage neige trottoir
RD 1091 - 01/03/2018



➡ Défonçage de glace
place de l'Aravet
18/01/2018





Le Trait d'union

LA SALLE LES ALPES

Vous voulez participer à l'enrichissement du bulletin municipal, n'hésitez pas à nous transmettre par le biais de la mairie, vos articles, photos ou autres.

MAIRIE

04 92 25 54 00

www.lasallelesalpes.net

Ouverture :

Le lundi, mardi et vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h30

Le mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Fermé le jeudi après-midi

Permanence du Maire et des adjoints : Le mercredi : 17h - 18h

Permanence du Maire : Le lundi sur rendez-vous